

Séance du 17 juin 2024

Monsieur Christophe Longchamp, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil Général. Monsieur, Jean-Luc Reymond, Syndic, est absent ce soir.

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023
3. Assermentation(s) de nouveau(x) membre(s)
4. Préavis 01/2024 – Comptes 2023 – Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption
5. Election du Bureau
6. Annonce de la date du Conseil Général du mois de septembre
7. Rapport de la commission du PACom
8. Nomination de la commission en charge de l'étude du règlement de la taxe de séjour
9. Communications de la Municipalité
10. Propositions individuelles

1. Appel

23 membres sur 37 répondent présents. Sont excusés : Mesdames Jasmin Briand, Mary-Lise Caillat, Anne-Lise Courvoisier, Claire David Horisberger et Maryse Vanbeneden et Messieurs Mathieu Bettens, Romain Cellery, Roger Longchamp, Jean-Louis Steffen et David Zimmermann. Sont absents : Mesdames Mélanie Caillat, Anne David, Juliette David, Nadine Rochat.

Le tiers du nombre total des membres étant atteint, le Conseil peut délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Après une demande de rectification et de précision en point 4 – Comptes 2023, de la part de Monsieur Jérôme Girardin, Municipal, le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation(s) de nouveau(x) membre(s)

Madame Florence Glinz et Monsieur Romain Urfer.

4. Préavis 01/2024 – Comptes 2023 – Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption

Monsieur Marc Vial, Vice-Syndic, présente les comptes 2023. Il passe page par page les comptes et demande s'il y a des questions.

Pages 1-2 Administration générale – Aucune question.
Page 3 Finances - Aucune question.
Page 4-5 Domaine et bâtiments – Aucune question.
Pages 6-7 Travaux – Aucune question.
Page 8 Instruction publique et cultes – Aucune question.
Page 9 Police – Aucune question.
Page 10 Sécurité sociale – Aucune question.
Page 11 Services industriels – Aucune question.

N'ayant aucune question ni commentaire, les comptes 2023 se présentent comme suit :

Charges : CHF 744'917.15

Revenus : CHF 715'774.22

Excédent de charges : CHF 29'142.93

Monsieur Christophe Longchamp, Président, tient à remercier Madame Tatyana Laffely et Monsieur Daniel Allemann pour leur travail et la mise en page des comptes, ce qui facilite la compréhension de ces derniers.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries prend la parole pour le rapport de la Commission de gestion-finances.

La Commission de gestion-finances composée de Mesdames Rosemarie Fuchs, Sylvie Vial-d'Aumeries et Monsieur André Horisberger s'est réunie le 22 mai 2024 pour examiner les comptes communaux de l'exercice 2023, en présence du Syndic M. Jean-Luc Reymond et du Boursier M. Daniel Allemann.

Après avoir étudié les comptes, le préavis 01/2024 et le rapport de révision de Fiprom SA, la Commission de gestion-finances a relevé plusieurs points clés :

- L'excédent de charges aurait été conforme au budget (CHF 70'000.-) si tous les travaux prévus avaient été réalisés.
- Les revenus fiscaux et les remboursements du fonds de péréquation ont été supérieurs aux prévisions, bien que la participation de la commune à ce fonds ait également augmenté.
- La dette hypothécaire de la commune est faible (CHF 50'500.-) et les autres dettes sont principalement des éléments transitoires.
- La gestion de certaines entités nécessite une amélioration pour éviter des surprises financières futures. (Piscine des Chavannes, institutions pour l'enfance, prévoyance sociale cantonale, etc.)
- Les comptes se soldent par un excédent de charges de CHF 29'142.93.
- Une succession de résultats négatifs pourrait inciter la Municipalité à revoir le taux d'imposition communal à ce qu'il était avant le Covid.

La Commission de gestion-finances propose au Conseil Général de Chavannes-le-Veyron :

- D'accepter le préavis No 01/2024, de valider les comptes communaux de l'exercice 2023, et de donner décharge à la Municipalité, au Boursier ;
- De donner décharge à la Commission de gestion-finances pour leur mandat.

Il n'y a pas d'autre remarque ni de question : les comptes communaux 2023, le préavis 01/2024 et le rapport de la Commission de gestion-finances sont adoptés à main levée, à l'unanimité, sans avis contraire.

Monsieur Christophe Longchamp remercie le Municipalité, Monsieur le Boursier et la Commission de gestion-finances pour leur bon travail.

5. Election du Bureau

Conformément au règlement du Conseil général, nous procédons à la nomination annuelle du Président, du Vice-président, des scrutateurs et de leurs suppléants, ainsi que des membres de la Commission de gestion-finances.

Scrutateurs :

Madame Anne-Lise Courvoisier est confirmée à l'unanimité à main levée
Monsieur Marc David est confirmé à l'unanimité à main levée

Suppléants :

Monsieur Didier Vanbeneden est confirmé à l'unanimité à main levée
Monsieur Kevin Reymond est élu à l'unanimité à main levée

Vice-présidence :

Madame Julie Zimmermann se représente au poste de Vice-président.

Nous procédons au vote à bulletins secrets.

Bulletins délivrés : 25

Bulletins rentrés : 25

Obtiennent des voix :

Madame Julie Zimmermann : 23 voix

Monsieur Christophe Longchamp : 2 voix

Par 23 voix, Madame Julie Zimmermann est réélue au poste de Vice-présidente.

Présidence :

Monsieur Christophe Longchamp se représente au poste de Président.

Nous procédons au vote à bulletins secrets.

Bulletins délivrés : 25

Bulletins rentrés : 25

Bulletin blanc : 1

Par 24 voix, Monsieur Christophe Longchamp est élu Président du Conseil général

Commission de gestion-finances :

Membres : Madame Sylvie Vial-d'Aumeries est confirmée à l'unanimité par acclamation.

Madame Rosemarie Fuchs est confirmée à l'unanimité par acclamation.

Monsieur André Horisberger est confirmé à l'unanimité par acclamation.

Suppléant : Monsieur Robert Magnenat est confirmé à l'unanimité par acclamation.

Le bureau est donc constitué pour un an et Monsieur le Président remercie tout le monde pour leur engagement

6. Annonce de la date du Conseil Général du mois de septembre

Monsieur Christophe Longchamp, Président, annonce qu'une séance du Conseil Général est fixée le lundi 2 septembre 2024.

Plusieurs points vont être à l'ordre du jour : deux préavis municipaux, un pour l'augmentation du taux d'imposition et le second pour la rénovation de la Route de Saint-Denis, ainsi que des informations quant à l'avenir du Collège.

7. Rapport de la commission du PACom

Monsieur André Horisberger prend la parole et présente la composition de la Commission du PACom.

Président : Monsieur André Horisberger

Secrétaire : Madame Sylvie Vial-d'Aumeries

Membres : Mesdames Caroline Caulet Cellery et Lucia Rochat et Monsieur Olivier Bonzon

Suppléante : Madame Rosemarie Fuchs

La Commission PACom s'est réunie à quatre reprises pour discuter de la révision du Plan d'affection Communal (PACom). Trois de ces séances ont eu lieu en présence de M. Jean-Luc Reymond, Municipal en charge du dossier. Chaque réunion a fait l'objet d'un procès-verbal.

Les membres ont reçu divers documents concernant la procédure à appliquer pour établir et adopter un PACom ainsi que le rapport de synthèse sur l'opportunité de réviser le PACom, établi par ABA Partenaires SA le 4 décembre 2023.

Ils ont également reçu le Plan général d'affectation actuel, relativement ancien (copie électronique).

Ainsi que la lettre de divers propriétaires de bâtiments hors zone à bâtir (HZB) adressée à la Municipalité le 27 septembre 2021.

Le 13 mars 2024, la Commission a demandé au Municipal concerné d'obtenir une offre d'ABA Partenaires SA pour l'établissement du questionnaire de l'examen préliminaire. Une offre complète pour la révision du PACom a été reçue le 1er juin 2024.

Décisions de la Commission :

- Suggérer à la Municipalité de répondre à la lettre des quatre propriétaires du 27 septembre 2021.
- Faire réactualiser le bilan des réserves de constructions.
- Concernant les zones HZB, attendre la publication des ordonnances d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée (LAT2) avant de prendre d'autres décisions.
- Charger la Municipalité de procéder à la requête préliminaire, y compris l'incorporation des constructions HZB dans le questionnaire, la révision du bilan des réserves, et la transmission de la réponse de la DGTL.
- Mandater ABA Partenaires SA pour la phase 1, pour un montant de CHF 6'160.- HT, dans le cadre de l'autorisation générale donnée par le Conseil Général à la Municipalité en début de législature.

Constatations diverses :

- La révision complète du PACom est un processus long (3 à 6 ans) et coûteux (environ CHF 60'000.- TTC), sans compter les frais supplémentaires liés aux interventions de la Municipalité, de la Commission, de l'État de Vaud, et des procédures publiques ou d'opposition éventuelles.

Monsieur Marc Vial, Municipal, prend la parole au nom de la Municipalité.

Il tient à remercier pour la bonne entente et la collaboration avec la Commission PACom et salue le rapport, qui est très complet.

Il s'est renseigné auprès de plusieurs communes voisines concernant la procédure et les coûts. Les révisions des PACom des communes avoisinantes ont duré plus longtemps et ont été plus coûteuses que le montant initialement prévu.

Il précise quelques points sur la révision du PACom, à la suite de différents échanges obtenus précédemment :

- Certaines zones du territoire communal, qui sont des surfaces d'assollement (SDA), n'ont aucune chance de devenir des zones constructibles.
- Les surfaces non bâties, en zone du village, seraient réduites au plus proche des habitations actuelles afin que le Canton puisse créer un équilibre avec les communes qui ont dépassé la surface bâtie autorisée.
- La Municipalité n'est pas opposée à refaire le PACom ni à réaliser la première étude préliminaire.
- La Municipalité souhaite attirer l'attention sur le fait que la réfection du PACom pourrait être potentiellement plus longue et plus coûteuse que ce qui a été annoncé par ABA Partenaires SA.

Monsieur Christophe Longchamp demande ce que comprend le montant de CHF 6600.- pour la phase 1.

Madame Caroline Caulet Cellery répond qu'il s'agit de la phase de lancement, un examen préliminaire qui sert à identifier les différentes problématiques de la commune. Cette phase d'étude consiste en un état des lieux du village, en prenant en compte les besoins de la commune et les projets que les propriétaires souhaitent développer. Elle précise que cette phase 1 n'engage en aucun cas à une révision du PACom.

Monsieur Marc Vial, Municipal, indique que la LATC 2 (Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions) sera mise en application à la fin de l'année 2024. Cette loi pourra apporter des réponses au courrier des quatre propriétaires du 27 septembre 2021.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries demande si la commune pourrait se créer des problèmes en déposant le questionnaire préliminaire auprès de l'État de Vaud. En montrant que la commune dispose encore de surfaces en zone à bâtir, il y aurait un risque de se voir retirer ces surfaces constructibles, sans possibilité de revenir en arrière dans la procédure.

Madame Caroline Caulet Cellery répond que cette étude préliminaire n'est pas contraignante et n'oblige pas à la révision du PACom. En réalisant cette étude préliminaire, la commune pourra faire le bilan de ses réserves en surfaces à bâtir, ce qui permettra de dresser un état des lieux.

La Commune possède déjà un bilan des réserves qui peut être repris et mis à jour par le bureau ABA Partenaires SA. Si, à la fin de cette phase 1, la commune constate que le bilan des réserves est trop élevé et en sa faveur, elle peut décider de ne pas le transmettre à la DGTL.

Monsieur Jean-Luc Caillat demande quels sont les avantages et les désavantages d'effectuer cette procédure.

Monsieur Christophe Longchamp, Président, répond que c'est une obligation afin de pouvoir répondre au courrier reçu des quatre conseillers communaux en date du 27 septembre 2021. C'est pour cette raison que la commission PACom a été constituée. Selon lui, les avantages sont neutres et les désavantages sont principalement financiers.

Monsieur Philippe Caillat indique qu'il trouve ahurissant que des propriétaires agriculteurs situés en dehors des zones à bâtir ne puissent pas transformer ou agrandir leur bien pour loger leur propre famille.

Monsieur Christophe Longchamp, Président, répond que ces biens se trouvent en zone agricole, sur des surfaces d'assolement, et que, selon la loi cantonale, c'est la taille du domaine et le nombre de têtes de bétail qui déterminent le nombre de logements autorisés et nécessaires à l'exploitation agricole.

Monsieur Christophe Longchamp, Président, met au vote : le Conseil général accepte de continuer dans le sens du rapport de la commission PACom et de procéder à l'étude préliminaire dite « Phase 1 ».

Avec 7 abstentions et 18 votes en faveur, le Conseil général accepte de procéder à l'étude préliminaire dite « Phase 1 ».

8. Nomination de la Commission en charge de l'étude du règlement de la taxe de séjour

Monsieur Jérôme Girardin, Municipal, explique qu'il s'agit de la demande du Canton de mettre à jour le règlement de la taxe de séjour.

Le règlement actuel se trouve sur le site internet de la Commune.

La future Commission en charge de l'étude du règlement de la taxe de séjour devra déposer son rapport, auprès de la Municipalité, au plus tard mi-juillet. Madame Tatyana Laffely transmettra les documents relatifs aux membres de la Commission.

Membres : Madame Marion Record
Madame Caroline Caullet Cellery

Suppléante : Madame Florence Glinz

9. Communication de la Municipalité

Monsieur Dominique Briand, Municipal, indique que la réfection de la Route de Saint-Denis devra impérativement avoir lieu avant la fin de l'année 2024. En effet, dès 2025, la Commune ne percevra plus de subventions de la part du Canton pour ce type de travaux. La Municipalité présentera un préavis lors de la prochaine séance du Conseil général, le 2 septembre 2024.

En ce qui concerne le tri des déchets, une assemblée intercommunale liée aux problèmes de la récupération des plastiques aura lieu d'ici cet automne. À noter que la commune de Chavannes-le-Veyron est la seule à accepter les plastiques au sein de sa déchetterie. Pour information, les centres Coop et Migros distribuent des sacs pour la récupération des plastiques. Des informations supplémentaires seront transmises aux ménages d'ici la fin du mois de juin à ce sujet.

Monsieur Dominique Briand, Municipal, propose d'organiser une assemblée « Info déchetterie » en conviant les habitants de la Commune afin de fournir davantage d'informations sur le tri des déchets.

Concernant la création de la ressourcerie, elle sera réalisée d'ici la fin de l'année dans le bureau de la déchetterie.

Il termine en remerciant les habitants, car la Commune est l'une des plus disciplinées en termes de tri des déchets.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries souhaite remercier le personnel de la déchetterie pour leur amabilité et leur disponibilité à apporter de l'aide.

Monsieur Dominique Briand, Municipal, indique que l'entreprise CBC a été mandatée pour le nettoyage des bords de chaussées. Il se dit satisfait du résultat et de l'efficacité de l'entreprise. Cette dernière effectuera un nouveau nettoyage d'ici le 21 juin.

Monsieur Philippe Caillat explique que lors d'un cours dispensé en 2013 par Valorsa, à l'occasion de la création de la déchetterie, il avait été demandé de mettre les déchets plastiques avec les encombrants.

Monsieur Marc Vial, Municipal, répond que les exigences de l'entreprise Valorsa ont évolué et que, dorénavant, les déchets plastiques doivent être placés dans des sacs spécifiques. Ainsi, le coût final revient uniquement aux habitants et non aux communes.

Monsieur Jérôme Girardin, Municipal, annonce que la Municipalité dispose toujours de l'abonnement de saison à la piscine de La Sarraz ainsi que d'un abonnement annuel à la piscine des Chavannes, à Cossonay.

Monsieur Marc Vial, Municipal, revient sur la discussion de la dernière séance du Conseil concernant la méthode de réservation du Refuge. Désormais, lors de chaque réservation, un e-mail est envoyé, faisant office de confirmation. Un QR code est affiché sur le Refuge, renvoyant au calendrier de réservation en ligne.

Concernant la rénovation du Collège, des demandes ont été adressées à deux bureaux d'architectes. L'idée globale serait de créer un appartement dans les combles et deux appartements au 1er étage, de transformer la salle de couture en bureau de commune et la salle de classe en salle de société. Il est également prévu d'agrandir l'excavation pour y aménager des caves et les locaux techniques.

Monsieur Marc Vial, Municipal, rappelle que le Jeûne de Chavannes aura lieu le 21 juin prochain. En cas de beau temps, l'apéritif se tiendra devant la fontaine.

Il ajoute qu'une agape sera servie, en fin de séance, à tous les conseillers.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries exprime sa satisfaction de pouvoir se promener dans la forêt de la Commune, où l'entretien est excellent et les chemins bien entretenus.

Madame Janine Bettens demande à ce que le chemin qui prolonge le Chemin du Cimetière soit mieux débroussaillé, car il n'est pas facile d'y accéder avec une poussette.

Monsieur Marc Vial, Municipal, répond qu'il est prévu qu'une entreprise vienne prochainement débarder ce tronçon.

Madame Isabelle Mancino, Municipale, n'a pas de communication à faire.

10. Propositions individuelles

Monsieur Christophe Longchamp, Président, informe que les prochaines votations auront lieu le 22 septembre et le 24 novembre 2024. Il rappelle, encore une fois, la séance du Conseil Général du 2 septembre prochain.

Des terrasses de l'été ont été mises en place par Festi'Veyron, et il remercie chacun(e) d'y participer.

Il termine la séance en souhaitant à tous un bel été 2024.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Christophe Longchamp lève l'assemblée à 21h22.

Le Président
Christophe Longchamp



La Secrétaire
Nicole Bonzon

